



## ▶ LA SOLIDARITÉ

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) est un établissement public communal situé au sein de la mairie. Il regroupe et coordonne l'action sociale de la ville en partenariat avec les institutions publiques et privées. Il a pour mission d'aider toutes les personnes domiciliées sur la commune en situation de précarité (familles, seniors, ...).

Géré par un Conseil d'Administration composé de 11 membres et présidé par le Maire, il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dont la décision incombe à d'autres instances, comme les assistantes sociales, le Pôle Social des Voirons, la Maison Départementale des Personnes Handicapées, le Conseil Départemental, la Préfecture). Son action s'étend dans divers domaines du champ social.

### Les aides sociales légales

Ces aides concernent principalement les domaines suivants :

- Carte d'Invalidité
- Aide à domicile
- Obligations alimentaires
- Aide sociale pour l'hébergement des personnes en établissement

Pour les aides suivantes, veuillez contacter une Assistante Sociale (Pôle Social des Voirons - Ville-la-Grand - 04 50 84 31 52) :

- CMU (dispositif permettant la prise en charge des frais médicaux)
- Aide Médicale Etat
- RSA

### Les aides sociales facultatives

Elles complètent les aides prévues par la législation :

- Aides financières ponctuelles (alimentaires, restauration scolaire, centre de loisirs, ...)
- Carte de transports gratuit
- Bons de Noël

### Les actions ponctuelles

- **Le REPAS DES AINÉS** : il réunit les personnes âgées à la Maison Communale Albert Roguet. Les personnes nouvellement installées sur la commune sont invitées à se faire connaître en mairie afin de pouvoir participer au repas. Un service est assuré par des bénévoles pour le transport des personnes ne pouvant se déplacer ou ne possédant pas de véhicule.

- **La SEMAINE BLEUE** est la semaine nationale des personnes âgées. Elle se déroule chaque année durant le mois d'octobre. En collaboration avec Annemasse Agglomération, un spectacle à l'Espace Louis Simon est organisé pour tous les aînés de la commune.



### Le logement

Les vétraziens qui souhaitent postuler pour un logement locatif social peuvent prendre contact avec le service social-population, afin de constituer un dossier de demande.

La Mairie de Vétraz-Monthoux reçoit sur rendez-vous pour toute première demande de logement social, ainsi que pour toute demande de renouvellement.

Pour toute modification ou tout renseignement, vous pouvez joindre le service Logement au 04 50 37 32 09 ou [accueil.logement@vetrazmonthoux.fr](mailto:accueil.logement@vetrazmonthoux.fr).

## Les plans d'urgence

- Chaque été, à compter du 1er juin, le **Plan Canicule** est mis en place. L'objectif est de venir en aide, ponctuellement, aux personnes âgées isolées (visites, petits services et autres) sans se substituer aux familles. Les bénévoles CCAS ainsi que les agents du service social de la mairie constituent un dispositif de recensement préventif des personnes âgées isolées résidant à leur domicile. Pensez à inscrire vos proches !

- Le **Plan Abri Grand Froid** est mis en place chaque hiver par Annemasse Agglomération. Pour devenir bénévole (aide à la préparation des repas), rendez-vous sur [www.annemasse-agglo.fr](http://www.annemasse-agglo.fr)

## ➡ LES STRUCTURES D'ACCUEIL À L'ATTENTION DES SENIORS

### L'EHPAD « Les Gentianes »



Située sur la commune, l'EHPAD Les Gentianes est un établissement public géré par le CIAS Annemasse Agglo. L'établissement accueille des personnes de plus de 60 ans présentant des dépendances dans les actes de la vie quotidienne et propose un projet individualisé d'accompagnement. Les personnes accueillies peuvent profiter d'espaces extérieurs. L'établissement est doté d'une unité de vie protégée. Les équipes soignantes, administratives et de vie sociale travaillent au bien-être des personnes accueillies de jour comme de nuit.

*Pour toute question ou besoin d'informations sur le service d'accueil en EHPAD :*  
*Centre Intercommunal d'Action Sociale*  
*Tél. 04 50 95 22 00*  
*Email : [contact@cias-annemasse-agglo.fr](mailto:contact@cias-annemasse-agglo.fr)*  
*Ehpad les Gentianes, 30 chemin de Servette 74100 VETRAZ-MONTHOUX*

### La résidence « La Fougonne »

La résidence « La Fougonne » est située au 1 rue des écoles, à côté de la Maison de la Citoyenneté.

Elle est constituée de 39 logements (16 T2, 14 T3 et 9 T4) individuels, ainsi que d'espaces communs conçus pour les personnes à mobilité réduite, qui facilitent les rencontres et incitent à la convivialité.

A la différence d'un EHPAD, ici les résidents emménagent avec leurs meubles, vivent avec leurs animaux de compagnie, ... Des animations sont proposées aux résidents. Cette résidence n'est pas médicalisée.



*Pour toute question ou besoin d'informations*  
*Résidence Réséda*  
*Tél. : 04 81 51 03 51*  
*Email : [lafougonne@semcoda.com](mailto:lafougonne@semcoda.com)*  
*Résidence La Fougonne, 1 rue des écoles 74100 VETRAZ-MONTHOUX*

## ➡ + D'INFOS

Un agent est à votre écoute

- à la mairie de Vétraz-Monthoux, le CCAS se situe au sein du service Population

- par téléphone : 04 50 49 94 89

- par mail : [social.population@vetrazmonthoux.fr](mailto:social.population@vetrazmonthoux.fr) (pour le CCAS) & [accueil.logement@vetrazmonthoux.fr](mailto:accueil.logement@vetrazmonthoux.fr) (pour les logements sociaux)

Rendez-vous sur le site internet :

[www.vetraz-monthoux.fr](http://www.vetraz-monthoux.fr), rubrique *Actions sociales*

